

Boudry News



Editorial

Simplement Merci

Daniel Schürch quittera ses fonctions politiques fin juin. Il mérite les remerciements, non seulement des autorités politiques, mais de toute la population.

Son engagement politique, que ce soit en tant que conseiller général, député du Grand-Conseil et ensuite pendant une dizaine d'années comme conseiller communal, mérite d'être relevé.

Pendant nos années de collaboration, Daniel a su apporter son expertise en tant que spécialiste des finances publiques en étant à la charge du dicastère des finances et de l'administration. Comme ancien membre de la commission cantonale des finances, il avait une maîtrise particulière de ce domaine, parfois un peu obscur pour les non-initiés.

Etant également à la charge de l'économie publique, c'est-à-dire des forêts et des domaines, il a pu rester proche de la terre, donc de son métier de base dans l'agriculture.

Peu de personnes se sont investies pendant plus de 25 ans dans les différentes fonctions politiques en y mettant souvent leur cœur, voire leurs tripes. Il aura donc joué un rôle majeur pour notre Ville et Commune de Boudry et également, dans une moindre mesure, pour notre canton.

Merci Daniel et bon vent pour la suite !

*Jean-Michel Buschini
Président du Conseil communal*

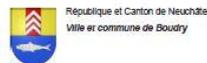
Biodiversité

La Ville et Commune de Boudry poursuit sa mue écologique.

Les herbages des talus routiers donnent une composante écologique précieuse tant à l'intérieur qu'en dehors des agglomérations urbaines. Ils accueillent des plantes parfois rares comme des orchidées et offrent également gîte et couvert à bon nombre d'insectes, tels que papillons, criquets et abeilles sauvages.

Un projet en collaboration avec notre commune et Pro Natura Neuchâtel a été mis sur pied et démarré au printemps de cette année.

Différentes zones ou parcelles en bord de route ont été choisies en vue d'une mise en place de gestion différenciée des talus communaux. Les différents sites seront signalés par des affiches de ce type.



TALUS ROUTIERS ET ESPACES NATURELS

Votre commune s'engage pour la protection de la biodiversité



La fauche tardive des herbages est bénéfique à de nombreuses plantes et insectes dont certaines espèces menacées. Elle contribue ainsi à la sauvegarde de la biodiversité.

Réalisation: bureau Laurent Jullieret - Biologiste
Février 2022



Les Travaux publics

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Un nouveau départ pour le home Bellevie

Le projet et l'arrêt des travaux

Le projet actuel, dont le promoteur est le groupe Patrimonium, prévoit la construction de 19 appartements avec encadrement ainsi qu'un home.

Ce dernier doit à terme remplacer les homes suivants :

- Les Jonchères à Bevaix ;
- La Chomette à Chaumont (Commune de Neuchâtel)
- Les Peupliers à Boudry.

Les appartements et le home font partie d'un seul bâtiment, l'aile Nord pour les logements et l'aile Sud pour le home.

Le projet a débuté dans sa réflexion et sa conceptualisation voici de nombreuses années. Une première demande de permis de construire a été déposée par la société Les Peupliers SA pour la démolition du bâtiment « Bellevue » et la construction d'un EMS de 50 lits et de 20 appartements avec encadrements.

Lors de la mise à l'enquête publique, ce projet initial avait suscité une opposition, finalement retirée par les opposants, ceux-ci étant satisfaits des modifications apportées par les architectes ; la demande avait été sanctionnée le 19 décembre 2018.

Par la suite, le projet a été revu et des modifications ont été apportées au nombre de lits et appartements (59 lits et 21 appartements), donnant lieu à une nouvelle demande de permis de construire déposée en mars 2020, par le nouveau maître d'ouvrage, le groupe Patrimonium.

Dans le même temps, les travaux de démolition du bâtiment « Bellevue » ont débuté et la construction du nouveau bâtiment a pu démarrer sur la base du permis délivré en 2018, étant donné que les modifications apportées au projet et en cours de procédure n'avaient aucune incidence sur les deux premiers niveaux à venir.

Cependant, le nouveau projet a fait l'objet d'un préavis sous conditions de la part du service cantonal de la santé publique (SCSP) pour la partie du home, signifiant que le permis de construire ne pourrait pas être délivré tant que le projet ne serait pas revu

pour qu'il réponde aux exigences demandées.

En l'occurrence, le service cantonal demande que la structure porteuse soit conçue de manière à pouvoir être modifiée sans grande complication dans le temps.

Ce point à respecter est fondamental dans la construction d'un EMS et basé sur les constats dressés depuis 2015 par le service par rapport au parc actuel des EMS et à l'évolutivité essentielle dans ce domaine. Il est d'ailleurs repris dans la nouvelle réglementation qui a été adoptée par le Conseil d'État début 2021.

Or, le projet proposé par Patrimonium comportait des murs porteurs difficilement déplaçables mais indispensables à la statique de la construction, selon les indications de l'ingénieur du maître d'ouvrage. Patrimonium devait donc proposer des changements structuraux pour obtenir le permis de construire, mais aussi le permis d'exploitation du home délivré par le SCSP.

Fin mai 2021, il a été constaté que le promoteur avait avancé le gros œuvre sur une plus grande partie du bâtiment, dont celle concernée par les modifications et dont la procédure était toujours en cours.



L'autorité communale s'est donc vue obligée d'ordonner l'arrêt des travaux, ceci en accord avec le SCSP, car en plus de ne pas être en possession d'un permis de construire pour le projet modifié, le home n'aurait jamais reçu sa licence d'exploitation.

Un revers important pour le promoteur, mais aussi pour les diverses communes qui comptent sur cette structure.

⇒ suite en page 3



suite de la page 2

Un nouveau départ



(Source : Masini Entreprise Totale SA)

Après plusieurs mois d'échanges entre le promoteur et son équipe d'ingénieurs et les divers services cantonaux concernés, une solution a été trouvée en décembre 2021.

Cette solution impliquera la démolition d'une partie du gros œuvre construit sans permis de construire pour la mise en place d'une structure qui permettra plus de mobilité dans l'organisation de l'espace interne du home comme le demande la loi.

Ce projet aurait pu faire l'objet d'un ajustement du permis déjà déposé afin qu'aucune mise à l'enquête n'ait lieu. Cependant, afin de garantir une transparence et une information optimale de la population, nous avons choisi de remettre à l'enquête publique le nouveau projet. Cette dernière se déroulera au printemps 2022.

Sitôt le nouveau permis délivré, le chantier pourra redémarrer pour se terminer au printemps 2023.

*Luigi D'Andrea, conseiller communal
Dicastère de l'aménagement du territoire*

Charte des jardins

La commune de Boudry a adhéré à la Charte des jardins, qui est un guide des bonnes manières pour favoriser la biodiversité et la vie de la petite faune. La charte est affichée aux abords des trois jardins communaux.

Chaque citoyen souhaitant s'y conformer a la possibilité de commander un emblème.



BATIMENTS

Opportunité, un petit pas de plus

Profitant de la réfection nécessaire du toit du bâtiment administratif à la route des Addoz 68, la Ville et Commune de Boudry a mis l'entier de la surface à disposition de la société Eli10 SA, dont elle est le principal actionnaire, pour y installer une centrale photovoltaïque.

252 panneaux au total, pour une estimation d'une production annuelle de 95 000 kWh, soit la consommation approximative de 30 ménages, ont été implantés.



Il s'agit de la 4^{ème} installation de ce type sur un bâtiment public communal, après celles installées sur les toits du collège de Vauvilliers, des installations sportives des Buchilles et du bâtiment du service forestier.

*Jean-Michel Buschini, conseiller communal
Dicastère des bâtiments*

Boudry, une commune formatrice

Depuis de nombreuses années déjà, la Ville et Commune de Boudry a le plaisir de former entre 5 et 7 apprenti-e-s, pour différents métiers tels qu'employé-e de commerce, agent d'exploitation ou encore assistant-e socio-éducatif-ve.

En effet, ces jeunes gens peuvent acquérir durant 3 ans les compétences essentielles à leur futur métier dans un cadre professionnel sérieux et varié au sein d'une commune attractive de plus de 6'300 habitants.

Si vous êtes intéressé-e-s par une formation dès août 2023 dans le type d'activité mentionné dans cet article, n'hésitez pas à nous faire parvenir votre dossier de candidature à l'administration communale, Addoz 68, 2017 Boudry, mention « place d'apprentissage ».

Carine Giauque, Ressources humaines

FORET ET NATURE

Projet de renaturation d'habitats en faveur de la salamandre tachetée dans la forêt de Boudry



Les deux endroits choisis se trouvent en amont de « L'Areuse » sur les rives gauche et droite de la rivière. Les travaux de terrassement et d'aménagement supervisés par une biologiste et un spécialiste pour la réalisation d'objets en faveur de la biodiversité ont été réalisés avec l'aide d'une petite machine de chantier manipulée par un professionnel coutumier de ce genre d'action.



A l'initiative de trois membres de l'association « SORBUS » et avec l'appui financier du journal « La Salamandre », la Commune de Boudry a été sollicitée et a accepté de mettre à disposition deux zones humides situées dans ses forêts afin de reconstituer des habitats en faveur de la salamandre tachetée, batracien protégé en Suisse depuis 1967.



Les coûts liés à cette opération ont pu être intégralement couverts par l'aide financière octroyée et d'autres projets potentiels sont à l'étude dans la région.

Nous remercions par avance les usagers de la forêt qui pourraient découvrir ces nouveaux biotopes d'éviter de trop s'en approcher afin de ne pas en perturber l'activité faunique.



*Marc Robert
Forestier de cantonnement
Agent nature*

Ont participé à la rédaction Madame et Messieurs les conseillers communaux :

Marisa Braghini
Jean-Michel Buschini
Luigi D'Andrea
Gilles de Reynier
Daniel Schürch

ainsi que Mesdames et Monsieur les employés communaux :

Tiziana Ellero
Nathalie Fagherazzi Mollard
Carine Giauque
Anne-Karine Renaud
Marc Robert

Editeur :

Conseil communal de Boudry

Correspondance et administration :

Administration communale
Route des Addoz 68
2017 Boudry

tél : 032 886 47 20
courriel : commune.boudry@ne.ch

Internet : www.boudry.ch

Tirage : 3'030 exemplaires

